

devenus des citoyens utiles et des membres de professions libérales. Ils sont devenus des dirigeants dans le domaine social et commercial et même des chefs politiques.

A mon avis, le milieu n'est ni la cause fondamentale ni la réponse, par contre dans l'esprit ou le cœur de l'homme se trouvent des mobiles qui influencent ses actes et là réside la différence fondamentale qui pousse une personne à choisir le bon ou le mauvais chemin. L'hérédité est l'autre élément qu'on associe d'ordinaire au mauvais milieu et que l'on invoque pour expliquer l'activité des criminels. On a dit que certains criminels venant d'un milieu de taudis appartenaient aussi à une famille peu honorable, que le sang criminel coulait dans leurs veines et que ces deux éléments, le milieu et l'hérédité, produisaient le criminel.

Si l'on accepte ces prémisses, n'a-t-on pas aussi le droit de demander pourquoi, dans bien des cas, des frères venant du même milieu, élevés dans des conditions identiques s'engagent dans deux voies absolument différentes. Deux frères peuvent avoir le même sang dans les veines, la même mère et le même père, avoir habité le même foyer, mangé les mêmes repas, vécu dans la même atmosphère, avoir été associés avec les mêmes gens, fréquenté les mêmes écoles, eu les mêmes professeurs et pourtant, ils peuvent s'engager dans des directions complètement différentes. On pourrait peut-être trouver la solution à notre problème si l'on savait pourquoi deux frères agissent différemment, l'un bien, et l'autre mal, malgré le même milieu, les mêmes conditions, le même sang et les mêmes antécédents. Par conséquent, je ne saurais accepter les prémisses selon lesquelles c'est le milieu ou l'hérédité qui produit les criminels.

• (3.50 p.m.)

Je ne crois pas que deux personnes puissent vraiment être soumises au même milieu ambiant. Deux personnes ne peuvent avoir exactement la même hérédité, non plus qu'elles peuvent l'acquérir. Des frères peuvent avoir bien des traits en commun, mais ils ont des psychologies, physiques différents, et bien d'autres caractéristiques individuelles importantes. Je ne crois pas que les deux éléments, le milieu et l'hérédité, influent sur l'impulsion ou le mobile inconnu qui pousse quelqu'un à commettre un meurtre. Tant qu'on ne découvrira pas ce mobile inconnu et qu'on ne trouvera pas de traitement approprié, il nous incombe, en tant que députés, d'appuyer le maintien de la peine de mort, au moins pour les récidivistes.

[M. McIntosh.]

Enfin, je dois dire que l'exécution d'un meurtrier doit être un spectacle horrible. Il ne faut pas oublier, cependant, que le meurtre est encore plus effroyable. Le châtiment suprême ne devrait être exigé qu'après l'établissement indiscutable de la culpabilité, et seulement pour les homicides gratuits, volontaires et prémédités.

[Français]

M. Gérard Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, je crois que nous sommes tous pleinement conscients, dans cette Chambre, de l'importance et de la gravité exceptionnelles que revêt la question soumise aujourd'hui à notre attention.

C'est pourquoi je voudrais souligner dès le début de mon intervention la nécessité d'aborder le débat dans la disposition d'esprit qui convient. Je veux dire par là que nous avons le devoir d'envisager cette question de la peine de mort avec tout le calme dont nous sommes capables; que nous devons éviter l'utilisation abusive d'arguments émotifs, renoncer aux plaidoyers alarmistes qui feraient fond sur la peur des citoyens pour inspirer à ces derniers un esprit de vengeance contre les meurtriers; renoncer également à toute évocation macabre d'exécutions capitales qui viseraient à exploiter cette fois la sensibilité des gens en faveur des condamnés à mort et contre la peine de mort.

Ce qui importe en premier lieu, dans un débat de cette nature et dans le vote qui en marquera l'issue, c'est que le Parlement de ce pays se montre à la hauteur de la situation, c'est que chacun d'entre nous fonde son choix entre l'abolition et le maintien, quelle que soit d'ailleurs cette option, non pas sur le préjugé, ni sur la peur, ni sur la haine, ni sur l'esprit de vengeance, encore moins sur une sensiblerie facile ou sur le goût de la nouveauté, mais au contraire sur la raison, sur les enseignements de l'histoire et sur les données que la science met à notre disposition dans ce domaine.

Une autre erreur qui pourrait se révéler très grave, ce serait d'aborder ce problème dans une perspective trop limitée, d'en traiter comme s'il s'agissait d'une simple question de police alors qu'il s'agit en fait d'un problème de civilisation.

Enfin, de même que le Parlement a compris la nécessité de soustraire ce débat à toute considération partisane, de même chacun de nous doit comprendre que l'émotivité ne saurait être un guide sûr en pareille matière et que seuls les arguments de raison ont ici leur place si nous voulons arriver à une décision juste.

C'est pourquoi, monsieur le président, je déplore que certains hommes politiques étrangers à cette Chambre aient cru bon, au